

AAMTI FORMATION

LA SAISIE IMMOBILIERE: DU COMMANDEMENT AU JUGEMENT D'ORIENTATION

Objectif(s) de la formation

- Comprendre les conditions générales de la vente forcée

Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

Moyens pédagogiques

Séance de formation en visio-conférence, support pédagogique numérisé, exposé théorique, étude de cas concrets

Équipements pédagogiques

Support pédagogique numérisé, calendriers de formation, projection Powerpoint par partage d'écran

Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence
- Examen certifiant : dans le cadre du suivi des 6 modules

Evaluation des acquis

Questions, débats, jeux de rôles, cas-pratiques

Contact

AAMTI FORMATION
01 46 22 52 20
af@aamtiformation.fr

Public(s)

Avocats / Juristes / Salariés

Prérequis

Pas de prérequis

Durée de la formation

1 jour (8h) - 9h00-18h00

Date(s) de la formation

Vendredi 2 octobre 2026

Lieu de la formation

Au choix classe virtuelle ou présentiel* à Paris

* sous réserve des conditions sanitaires et organisationnelles

Intervenant(s)

Maître Josiane OLEOTTO-GUEY

Avocat, Présidente de la commission Vente forcée de l'AAMTI

PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

Matinée : 9h00 - 13h00

Distinction Saisie immobilière /licitation/vente sur adjudication chez le notaire/ventes en procédure collective

LES CONDITIONS GENERALES : Un immeuble ou droit réel. Titre exécutoire ; créance liquide et exigible

LES CONDITIONS TENANT A LA PERSONNE DU SAISI : Epoux, Personnes protégées (tutelle, curatelle, mineurs...), Débiteur décédé, succession vacante, indivision

Débiteur surendetté, Tiers détenteur, La caution hypothécaire, garant

LE COMMANDEMENT ET LES FORMALITES : Les formalités préalables, La rédaction

Déjeuner : 13h00 - 14h00

Après-midi : 14h00 - 18h00

LE CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE ET LES FORMALITES : Sa rédaction, Le dépôt

L'ASSIGNATION A L'AUDIENCE D'ORIENTATION : Assignation au débiteur, Assignation et dénonciation aux créanciers inscrits et syndicat des copropriétaires

LES DECLARATIONS DE CREANCES : Conditions, Délai

LE JUGE DE L'ORIENTATION : Compétence territoriale et matérielle

Ses pouvoirs. Focus sur la prescription, Voie de recours : appel (procédure à jour fixe)

Tarifs

Tarif adhérents AAMTI : 435,00 € TTC
(362,50€ HT - 20% TVA)

Tarif non-adhérents : 537,00 € TTC
(447,50€ HT - 20% TVA)

Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats www.fifpl.fr
- OPCO pour les salariés

<https://travail-emploi.gouv.fr/les-operateursdecompetences-opco>

Modalités d'inscriptions

En ligne sur www.aamtiformation.com

Rubrique *Toutes nos Formations*

www.aamtiformation.com/toutes-nos-formations

Ou bien en remplissant le bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur notre site www.aamtiformation.com

(Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation entre dans le cadre de la formation continue des avocat et est éligible à la prise en charge par le FIFPL et l'OPCO.



Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52 20

AAMTI FORMATION

 **Avocat IMMO**
www.avocat-immo.fr

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

Déclaration d'activité de formation AAMTI FORMATION SCIC Société coopérative d'intérêt collectif par action simplifiée, à capital variable enregistrée sous le numéro 11 75 61843 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France.

Siret : 892 472 689 000 17